



LE PETIT BALADIN



Le mot du Maire	2
Nouvelles municipales	3-8
La mairie vous informe	9
Art et culture	10
Frelons	11
Recensement citoyen	11
Prodiges de la République	12
Commémorations	13, 18
Élagage	14
Moustique tigre	15
La Dordogne a-t-elle coulé à Baladou ?	16-18
Gestion des déchets	19-20
RENOVALDOR	21
Nouvelles des associations	22-25
Les Baladins nous informent	26
Agenda	27
Infos pratiques	26-28

Le mot du Maire

Chères Baladines, chers Baladins,

L'été arrive, et cette fin du premier semestre 2025 a été plutôt riche en événements.

La canicule nous a un peu surpris et les températures élevées, voire très élevées, ont rendus quelques journées difficilement soutenables !

Le violent orage du 25 juin, soudain, accompagné de bourrasques de vent et de grêle (certains grêlons de la taille de balles de pingpong pour ce qui concerne la commune) a eu des effets dévastateurs et causé d'énormes dégâts

- sur quelques bâtiments,
- sur des noyers ou chênes cassés ou arrachés,
- sur le réseau téléphonique,
- sur le réseau électrique (service retrouvé pour certains le samedi vers 16 ou 17h), avec aussi des conséquences importantes sur la distribution de l'eau potable sur une partie de notre commune.

En effet, les abonnés des secteurs « Pech Auber, Landes, La Lande, Roucaillou, Tourmieu, Saules, Saulou, Le Pigeon », tous desservis par le château d'eau de Mayrac, ont été contraints de ne pas consommer l'eau du robinet pendant presque 7 jours : très vite, des distributions de bouteilles d'eau minérale ont été effectuées par les élus, au fur et à mesure des livraisons.

Nous les remercions pour leur patience et leur compréhension.

Concernant la commune, l'entretien des bâtiments et du matériel a continué.

Je souhaite vous tenir au courant du projet « phare » de ce mandat concernant la construction ou l'acquisition de ce qui doit devenir « l'atelier communal » et qui a avancé très positivement.

Après deux projets évoqués dans les précédents Petits Baladins, le projet finalement retenu est celui de l'acquisition du bâtiment appartenant à l'indivision « Pinsac » situé en dessous du restaurant « Madam » : ce bâtiment correspond en tous

points aux besoins de notre commune : proximité de la mairie (terrain attenant), une superficie de l'ordre de 200m², plus 50m² en 1er étage, trois portes, et enfin et surtout un local en bon état.

Le financement a été validé fin avril. Nous sommes désormais dans l'attente, dans les jours, voire semaines qui suivent, d'un rendez-vous chez Maître Vialettes, notaire à Martel, en vue de finaliser cette acquisition par la signature de l'acte authentique.

Au nom de la municipalité, je tiens à remercier les vendeurs qui ont remplacé, avant la vente, toutes les gouttières par de nouvelles en zinc, neuves : ce geste marque leur attachement à notre commune !

Donc, très rapidement, fini les caves exigües en-dessous du bâtiment de la mairie, et fini aussi le stationnement des véhicules de la mairie à l'extérieur, sur le parking ou sous les arbres.

Nous avons entrepris en 2024 une « démarche » visant à réduire au minimum nos charges de fonctionnement à celles strictement indispensables : cette action se poursuit en 2025.

Félicitations à tous les « jeunes » de la commune qui ont réussi dans leurs examens : cette réussite est une étape sur la voie de leur avenir. Que ceux qui ont échoué ne se découragent pas : avec de la persévérance, les résultats seront au rendez-vous.

Je conclurai ce propos, comme tous les précédents, en ayant une pensée forte et émue pour les familles de baladines et de baladins qui ont perdu un être cher en ce début d'année. A ces pensées s'ajoute le soutien en de telles circonstances, si besoin.

Je remercie Etienne Bartholomé pour l'énorme travail que représente la mise en page de ce bulletin, vous souhaite une bonne lecture de cette 48^{ème} édition, un bel été... et de bonnes vacances.

..... Je reste votre dévoué !.

Jean DELVERT, maire de Baladou

Nouvelles Municipales

Au conseil

Ci-après vous trouverez un résumé des sujets qui ont animé les débats du Conseil Municipal et ont fait l'objet de décision par ses membres durant les six derniers mois.

Budget



Les comptes 2024 et les budgets primitifs 2025 ont été votés lors de la séance du 3 avril dernier, dont le PV disponible sur le site web de la Mairie contient les chiffres détaillés. Il convient de souligner que les trois budgets gérés par notre Municipalité ont généré un excédent en 2024, ce qui a permis d'établir des prévisions budgétaires pour 2025 permettant de trouver un accord pour l'obtention d'un emprunt bancaire destiné à l'achat de l'atelier municipal.

Taxes locales

Le Conseil a décidé d'une augmentation de 1% le taux des taxes, ce qui est largement en dessous de l'inflation. Ceci porte la taxe foncière sur le bâti de 41,07 % à 41,48 %; la taxe foncière sur le non bâti de 134,20 % à 135,54 %; et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 7,46% à 7,53 %.

Personnel municipal

Le personnel municipal comprend 6 employés, dont 4 en CDD, et tous à temps non complet. Comme chaque année, le conseil a voté la création des postes à renouveler en CDD. Le changement principal concerne l'agent technique présent au sein de nos effectifs depuis 4 ans, qui sera remplacé fin juillet par une nouvelle personne en cours de recrutement. C'est donc un nouveau visage que vous verrez prochainement, seul ou avec Michel Mongavly, assurer l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments. Ce nouvel agent assurera également le transport scolaire dès la rentrée de septembre.



Le hangar à destination d'atelier communal en cours d'acquisition se trouve à côté de la bibliothèque municipale

Atelier municipal

2025 voit l'aboutissement d'une démarche initiée dès le début de la mandature. Plusieurs possibilités avaient successivement été étudiées en détail : construction d'un bâtiment sur un terrain de propriété communale, achat et réaménagement des annexes d'une ancienne exploitation agricole, et finalement acquisition d'un hangar existant et du terrain voisin à proximité immédiate de la Mairie, propriété de la famille Pinsac. Le financement de cette opération se fait par une combinaison de fonds propres, d'une contribution de CAUVALDOR et d'un emprunt bancaire. L'acte notarié sera signé dans les prochaines semaines. Ce nouveau local permettra aux agents communaux de disposer d'un garage pour les véhicules et d'un atelier plus adapté au rangement de l'outillage et des matériaux destinés aux travaux d'entretien. Il permettra aussi un entreposage plus commode du contenu des caves sous la mairie et sous l'école.

Carrefour RD 803 – route des Combes

Pour améliorer la sécurité des véhicules débouchant de la route des Combes vers la RD803 (route de Martel), il est nécessaire de déplacer la sortie de cette route vers Souillac afin de permettre une visibilité complète dans les deux directions. Le Conseil avait décidé l'an passé de l'achat d'un terrain à cette fin. Celui-ci faisant partie d'une succession avec plusieurs

Nouvelles Municipales



Le terrain en cours d'acquisition se trouve entre la route de Martel et la route des Combes, face au garage Matic'pneus, littéralement entre les poubelles et le camion.

propriétaires, le dossier a pris du retard chez le notaire en charge, dans l'attente de procurations à fournir par certains des vendeurs.

Le quartier du Pigeon passe en zone d'agglomération



La demande de placer la voie départementale du hameau « le Pigeon » en zone d'agglomération a été acceptée par le Conseil. Ceci vise à permettre la sécurisation du secteur dans le cadre du projet de salle de spectacle dans ce hameau sur le territoire de Mayrac. Les

sections de voirie concernées sont les suivantes:

- Route départementale n° 803 au PR 4+500 m et 4+915 m partagée entre Mayrac et Baladou (route de Souillac),
- Route départementale n° 15 au PR 51+694 entièrement sur Mayrac (route du Pigeon),
- Route départementale n° 94 au PR 0+270 entièrement sur Baladou (route de la gare).

En outre des plaques d'entrée et de sortie d'agglomération devront être placées au débouché de la route du Pigeon sur la route de Souillac.

Voirie / fauchage

Le fauchage des bas-cotés des voies communales est pris en charge directement par la Mairie.

Une évaluation du coût a été faite pour réaliser le

fauchage le long de la voirie communale selon le modèle DDE: un premier passage en mai (traitement des points critiques, fauchage d'une seule largeur de machine), suivi d'une deuxième tonte « normale », en fin de saison de fauche. Les coûts sont compatibles avec les prévisions budgétaires. C'est donc ce modèle qui est testé cette année.

Travaux d'entretien

Une mise à jour de l'installation électrique de l'école a été effectuée suite à la mise en place de la pompe à chaleur. Dans la foulée les contrats de fourniture d'électricité ont été renégociés afin de mieux maîtriser les coûts.

Une nouvelle cuisinière a été installée à l'école durant les vacances de Pâques.

Diverses réparations ont été réalisées dans un appartement vacant (assainissement et isolation d'un mur, précédemment occupé par des placards).

Tarif de la cantine scolaire



Après une analyse des comptes de la cantine, le tarif a été porté pour la prochaine année scolaire à 3.50 € par repas, ce qui représente une augmentation de 0,10 € par rapport à l'année précédente.

Subsides aux associations

En raison de la cessation des activités de l'association "le Bouquet d'Argent", et conformément aux instructions de cette dernière, le Conseil, constatant qu'aucune autre association ne s'est créée pour en prendre le relais, a procédé en janvier à la répartition du solde des avoirs à parts égales entre les autres associations.

Lors des discussions sur l'attribution des subsides aux associations, les membres du Conseil ont attiré l'attention notamment sur l'accroissement des demandes venant de toute part hors de notre commune, les contraintes budgétaires du contexte

Nouvelles Municipales

actuel, une attention accrue quant à l'impact des associations sur l'animation dans notre commune, les contributions « d'autre nature » (cf. les coûts de chauffage en forte augmentation ces dernières années) dont bénéficient les associations utilisant à titre gracieux les locaux communaux. Ils ont souligné l'importance d'utiliser des principes d'allocations applicables de manière générale, afin de limiter au maximum le traitement « au cas-par-cas ». On peut consulter le tableau du détail des attributions par association dans le PV de la séance du Conseil Municipal en date du 3 avril dernier.

Dénomination d'une voirie

A Lagarrigue l'impasse qui démarre au tout début de la Route Du Touren sur la droite s'appelle désormais officiellement « Impasse de Lagarrigue ».

Suite à l'orage...

Mercredi 25 juin, un orage, aussi brutal que soudain a provoqué beaucoup de dégâts et de désordres lors de la traversée de notre commune.



Branches cassées, arbres arrachés, serres percées n'ont pas été les seuls dégâts : les réseaux téléphonique et électrique ont subi de gros dommages. La panne électrique (certains abonnés n'ont été raccordés que samedi en fin d'après-midi) a impacté la distribution d'eau pour les abonnés desservis par le château d'eau de Mayrac qui n'était plus alimenté par la

station de pompage de Saint Sozy.

Malgré le rétablissement de l'alimentation en eau vendredi après-midi, l'ARS a décrété l'impossibilité de consommer l'eau du robinet avant que de nouvelles analyses d'eau aient été réalisées. Les résultats des prélèvements d'eau effectués le lundi 30 juin en matinée sont arrivés le jeudi 3 juillet : feu vert de l'ARS !! Un soulagement pour les usagers !

Pendant ce laps de temps, les élus ont procédé à plusieurs reprise à des distributions de bouteilles

d'eau minérale fournies par la Saur.

Divers poteaux téléphoniques ont été arrachés ou cassés.

Quelques chemins de la commune ont été coupés par les arbres tombés en travers et remis en état le dimanche après-midi 29 juin, notamment vers Cassagnes et Bertrandry.



Route coupée à Cassagne, et après...



Salade de fils, de troncs et de feuilles au Tourmieu...



Nouvelles Municipales

Ciné Belle-Etoile

La projection du film "**Juliette au printemps**" aura lieu le **mardi 05 août 2025** à la tombée de la nuit, comme d'habitude, sous les chênes derrière la Mairie.

Au préalable un apéritif sera offert par la mairie aux spectateurs, et un moment convivial ouvert à tous suivra, avec pique-nique tiré du sac.

LE FILM

C'est un film de Blandine Lenoir sorti en 2024, écrit par Blandine Lenoir et Maud Ameline d'après la bande dessinée "Juliette, les fantômes reviennent au printemps" de Camille Jourdy, (Actes Sud BD, 2016). La musique originale est de Bertrand Belin.

SYNOPSIS

Juliette, jeune illustratrice de livres pour enfants, quitte la ville pour retrouver sa famille quelques jours : son père si pudique qu'il ne peut s'exprimer qu'en blagues, sa mère artiste peintre qui croque la vie à pleines dents, sa grand-mère chérie qui perd pied, et sa sœur, mère de famille débordée par un quotidien qui la dévore. Elle croise aussi le chemin de Pollux, jeune homme poétique et attachant.

Dans ce joyeux bazar, des souvenirs et des secrets vont remonter à la surface...



Chiens errants

Plusieurs habitants circulant sur la voie publique dans notre commune se sont plaints de se retrouver, de façon impromptue, face à des chiens errants, parfois de grande taille et d'aspect menaçant. Pour la tranquillité de tous, il est rappelé aux propriétaires de ces chiens de veiller à les tenir enfermés dans leur propriété.

Résultats scolaires



Plusieurs jeunes Baladines et Baladins ont cette année passé diverses épreuves officielles. Félicitations à ces lauréats. La liste ci-dessous n'est pas nécessairement exhaustive, bravo également à celles et ceux qui ne sont pas cités par défaut d'information fournie à la mairie.

BREVET DES COLLÈGES

Cyprien MARGO avec mention Très Bien

Evan DIZIER avec mention Très Bien

Flavie PALLARES avec mention Très Bien

Maëlys COTTARD avec mention Très Bien

Soan CHIESSAL avec mention Assez Bien

Louane BOUYSSOU

BACCALAURÉAT

Emilie DEMARET avec mention Bien

Cloé CHIESSAL

AUTRES DIPLÔMES

Maeva GOURSAT : BTS de manager opérationnel de la sécurité



Urbanisme: le PLUi-H entre en application

Le document d'urbanisme PLUi-H entre très prochainement en application. Pour rappel, l'enquête publique s'est tenue sur le territoire en octobre et novembre dernier. Les analyses concernant les observations formulées par la population ont été effectuées et les derniers arbitrages ont été rendus. Le Conseil Communautaire de CAUVALDOR a approuvé le document final lors de sa séance du 7 juillet 2025. Il sera mis en application trois à quatre semaines après, dès sa publication. Ce nouveau cadre réglementaire détermine pour les années à venir les règles s'appliquant aux travaux et aménagements possibles sur les propriétés, selon la zone à laquelle elles appartiennent: secteurs de nature constructible ou urbanisable, à vocation agricole ou espaces naturels.

Nouvelles Municipales

Un banc sur l'aire de jeux...

Un vieux banc rouillé (donné gracieusement par la fratrie « Pinsac »), des heures à user de l'huile de coude pour le gratter, le poncer et le repeindre (merci à Fabienne Deroo), une perceuse et quatre boulons, et le voilà qui trône fièrement au dessus de l'aire de jeux installée dans le sous-bois derrière chez « Madam' ».

Désormais, les parents pourront confortablement surveiller leurs enfants occupés à jouer dans l'aire de jeux.



Repas des associations

Le traditionnel repas des associations s'est tenu le mardi 11 février dernier. Les bénévoles des associations et le personnel de la mairie se sont retrouvés, avec des élus, au restaurant local « Madam' » pour le traditionnel repas annuel. Ce fut l'occasion pour la Maire de rappeler l'importance du tissu associatif dans nos petites communes. Les bénévoles assurent ainsi tout au long de l'année une animation profitable à celles et ceux qui souhaitent y participer. La convivialité était de mise, comme elle l'a toujours été à chacune de ces rencontres.



Risques feu de forêt

Le SDIS nous informe



Compte tenu des conditions climatiques et de l'état de la végétation, le risque feu de forêt est réel dans le département. Depuis le 1^{er} juin de cette année, les Pompiers du Lot ont déjà réalisé plus de 30 interventions pour feu de végétation (dont le plus important à parcouru 80 hectares et mobilisé près de 400 Sapeurs-Pompiers sur plusieurs jours à Sauliac-sur-Célé). Lorsque l'on sait que près de 90% des départs de feux sont liés à une activité humaine, la vigilance et la responsabilité de tous est de mise.

Si les Pompiers Lotois suivent de très près la situation, les citoyens doivent avant tout être acteurs de leur propre sécurité et de celle d'autrui :

- **en prenant conscience du niveau de risque quotidien** au travers du service « Météo des forêts » porté par Météo-France (<https://meteofrance.com/meteo-des-forets>)
- **en évitant les comportements à risque** (travaux générateurs d'étincelles au contact de la végétation, barbecues sauvages en milieux naturels, jets de mégots...);
- **en se protégeant** (débroussaillage préventif autour des habitations, limitation de stockage de matériels combustibles...);
- **en observant une vigilance de tous les instants sur leur environnement** (identification de comportements inappropriés, fumées suspectes...);
- **en informant les sapeurs-pompiers de toutes les situations nécessitant l'urgence à agir.**

Nouvelles Municipales

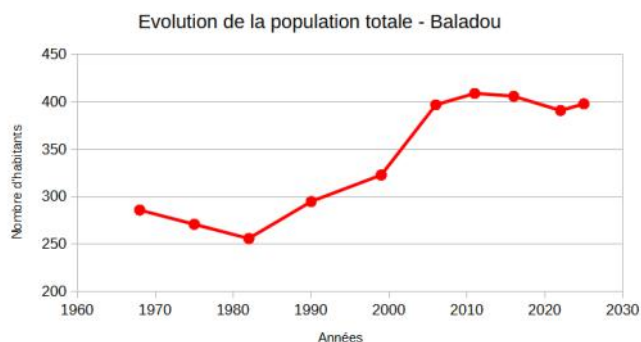
Recensement INSEE

De mi-janvier à mi-février deux agents recenseurs ont sillonné la commune à la rencontre de chaque maison pour distribuer le questionnaire du recensement des habitants, ainsi que son mode d'emploi. La majorité des réponses a été fournie en ligne via les formulaires internet avec les codes d'accès individuels au site de l'INSEE.

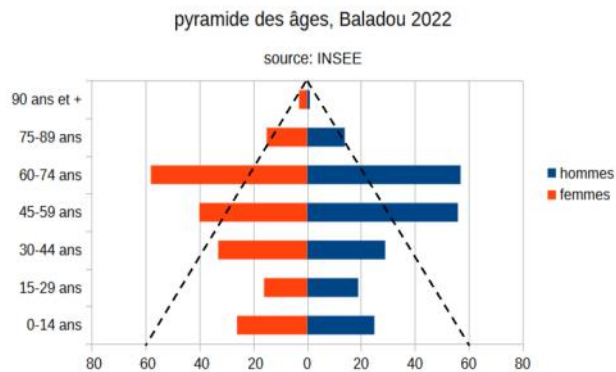
Nous vous remercions pour votre participation citoyenne à cette démarche obligatoire.

Selon le premier bilan de clôture de la campagne, 259 logements ont été identifiés, dont 191 utilisés comme résidence principale. Le nombre d'habitants enquêtés s'établit à 398, dont 327 ont répondu via le questionnaire Internet. Les chiffres définitifs ne seront connus que dans plusieurs mois, après vérification de chaque décompte par l'INSEE.

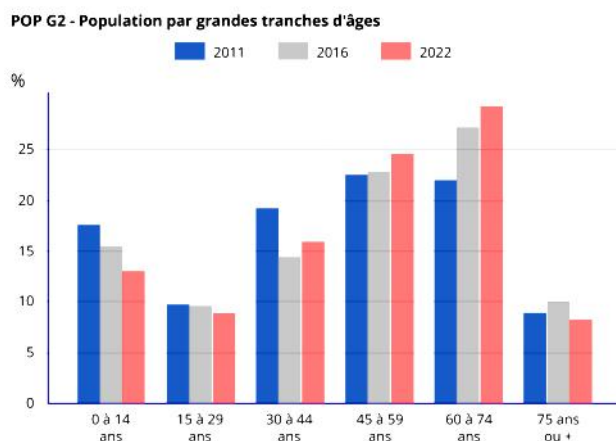
En attendant on peut consulter les chiffres mis à jour pour 2022 sur le site de l'INSEE. Les graphiques ci-dessous illustrent le type d'information qu'on peut en tirer, dans ce cas spécifique en ce qui concerne la structure démographique et son évolution de la population Baladine.



Après un creux démographique à environ 250 habitants au milieu des années quatre-vingt, la population oscille autour de 400 habitants depuis 2005

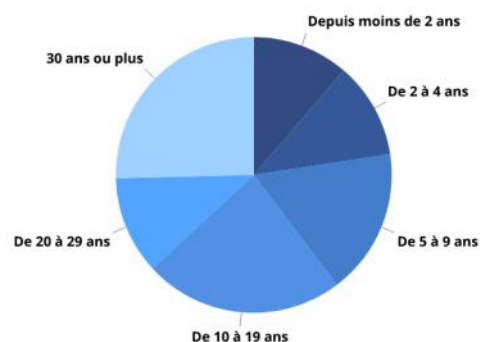


En théorie une pyramide d'âges "normale" présente une forme triangulaire, car il y a plus d'enfants que d'adultes, et plus d'adultes que de personnes âgées. La pyramide de Baladou montre un déficit important dans les tranches d'âge jeunes par rapport aux adultes à partir de 45 ans.



L'évolution des tranches de population montre une évolution négative dans deux premières tranches d'âge, et au contraire un accroissement marqué des tranches d'âge entre 45 et 74 ans: la population de Baladou vieillit!

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2022



Les 2/3 des ménages de Baladou sont installés dans la commune depuis moins de 20 ans, alors que seulement 1/4 des habitants y vivent depuis plus de 30 ans, indiquant une tendance au renouvellement de la population baladine.

La Mairie vous informe!



La mairie utilise deux canaux d'information rapide et gratuite pour les utilisateurs, l'un basé sur une application sur téléphone portable dénommée "Panneau Pocket", l'autre basé sur l'envoi de courrier électronique.

Panneau pocket

Il suffit (1) de télécharger l'application "Panneau Pocket" sur votre téléphone portable comme expliqué ci-dessous, et ensuite (2) de sélectionner le nom de notre commune (46600 Baladou). À partir de ce moment vous recevrez sur votre portable, que ce soit un iPhone ou un smartphone, des alertes vous annonçant la publication de nouvelles annonces, telles que les événements d'animation sur notre territoire, l'annonce de funérailles d'habitants de notre commune, les conseils municipaux, etc.

Courrier électronique

Si par contre vous préférez recevoir ces informations par courrier électronique, il suffit d'en faire la demande en envoyant un e-mail à l'adresse de notre mairie c'est-à-dire mairiebaladou@gmail.com ou en signalant votre souhait à un membre du conseil municipal qui transmettra votre demande. Il est possible d'utiliser plusieurs adresses différentes pour une même famille.

Retrouvez l'actualité de
la Commune
sur l'application

Informations

Alertes

Évènements

100% GRATUIT **100% ANONYME** **0% PUBLICITÉ**

Disponible aussi sur ordinateur et tablette

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

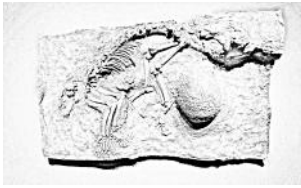
- Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !
- Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".
- Enfin, cliquez sur le ❤️ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications. Bonne utilisation !

BONNE UTILISATION !

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'appli !

Art et culture

La lionne de Bramefond revient !



On se souvient peut-être de la découverte fortuite en 1997 d'un squelette de lion des cavernes à Souillac sur le chantier de l'autoroute au lieu-dit Bramefond. Alors que les ouvriers procédaient à des tirs de mine, une cavité karstique a été dégagée. Les spéléologues du Spéléo-Club de Souillac appelés pour explorer cette cavité y ont découvert un squelette entier de lion des cavernes «*Panthera Leo spelea*», une espèce vivant durant les périodes glaciaires et qui a entièrement disparu de la planète il y a au moins 11 000 ans. S'agissant d'un prédateur, les restes de cette espèce sont peu abondants, le squelette de Souillac est d'autant plus intéressant qu'il est complet. Les paléontologues ont pu déterminer qu'il s'agit une femelle d'environ deux ans.

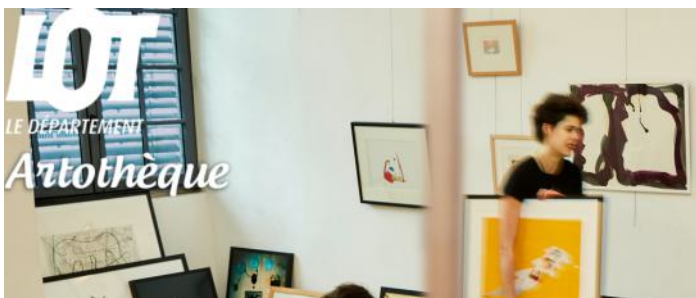
Si les os récupérés sont précieusement conservés au Museum d'Histoire Naturelle de Toulouse, des copies en ont été fabriquées, pour la plus grande satisfaction des curieux.

Si vous avez raté l'exposition organisée en 2024 à Souillac, sachez que notre lion de Bramefond sera exposé, ainsi que les panneaux explicatifs, jusqu'au 18 septembre au musée de la Raymondie à Martel. Le musée est accessible en juillet et août les mercredis, jeudis et vendredis de 15h30 à 18h30 et en septembre les mercredis et jeudis de 15h à 17h30.

Pour plus de renseignements, consultez le site <https://www.amismuseeraymondie.org/>



Une œuvre d'art chez soi, c'est possible !



certaines des œuvres sélectionnées en fonction du budget disponible.

Tous les habitants du Lot, mais aussi les écoles, les associations et les collectivités, peuvent emprunter ces œuvres pour en disposer durant une période limitée, par exemple pour décorer leur intérieur, pour illustrer un cours sur l'art, ou encore organiser une exposition. Cela se fait sur base d'un abonnement annuel.

Pour plus de renseignements, prendre contact par courrier électronique à l'adresse artotheque@lot.fr ou par téléphone au 05 65 53 43 81, ou consulter le site web <https://artotheque.lot.fr/>

Piqûre de rappel!



Lutte contre les frelons asiatiques

Pour rappel, en décembre 2020 le conseil municipal avait décidé d'une participation financière dans la destruction des nids de frelons. **Le montant de cette participation est désormais de 160 €** suite à la décision du Conseil du 4 juillet 2024. La procédure est toujours la même :

- le nid de frelon présent sur le territoire communal doit être signalé en mairie avant intervention, ainsi que l'identité de l'entreprise choisie pour l'enlèvement et la destruction,
- la commune établit un bon de participation financière au demandeur, bon à remettre à l'intervenant pour lui signifier l'engagement de la collectivité,

- facturation de l'entreprise intervenante adressée à la commune à hauteur de ce montant maximum,
- facturation séparée de l'éventuel reste à charge du demandeur de l'intervention.

Cette participation financière de la collectivité vise à inciter à l'enlèvement et à la destruction de nids de frelons situés dans les propriétés privées dans un souci de sécurité publique. La destruction des nids sur le domaine public reste entièrement à charge de la collectivité. Merci de les signaler en Mairie.

Comme précisé déjà l'an passé, CAUVALDOR a décidé d'une intervention pour la destruction des nids. Il s'agit en fait d'une participation aux dépenses de ses communes membres à partir de l'année 2024. Seule la commune est éligible pour recevoir cette participation. Ce ne sont pas les administrés qui sont directement aidés.

La prise en charge est de 50% des dépenses (TTC) engagées par la commune dans la limite de 100 euros par nid de frelons. Afin de pouvoir bénéficier de ce remboursement, la commune intéressée devra présenter toutes les pièces justificatives de la dépense (devis, facture, etc.) et les fournir à l'appui de sa demande de remboursement directement auprès du service finances de Cauvaldor.



Recensement citoyen



Pour rappel, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent spontanément se faire recenser entre le jour de leurs

16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire.

La mairie du domicile délivre alors une attestation de recensement. Cette démarche permet à l'Administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Cette formalité est obligatoire pour avoir le droit de se présenter aux concours et examens publics (baccalauréat, permis de conduire, etc.).

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État avant l'âge de 25 ans, mais également de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

Pensez-y! Au printemps prochain auront lieu les élections municipales!

Prodiges de la République

Mercredi 14 mai, dans ses locaux de Cahors, la Préfecture du Lot organisait la cérémonie de remise des diplômes des « **Prodiges de la République** ». Cette cérémonie a pour but de mettre à l'honneur des jeunes qui s'impliquent dans des actions civiques. Nous avons souhaité mettre à l'honneur, pour Baladou, trois de nos jeunes, présents aux commémorations au monument aux morts, et impliqués dans la lecture des discours officiels : Lina, Manee et Harrison (ce dernier absent sur la photo). Ils ont reçu, de la part de Mme Julia Le Fur, Sous-Préfète et directrice et de cabinet dans le Lot, un document attestant de leur engagement. Nous les remercions chaleureusement pour leur engagement.



Bon à savoir...

Signaler une perturbation sur les réseaux...

Vous constatez une anomalie sur un réseau? poteau abattu? câble arraché? Une fuite à une conduite de distribution d'eau? Vous pouvez signaler le problème directement au gestionnaire de réseau.



RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE (FIBRE ET CUIVRE)

SIGNALER UN ÉQUIPEMENT ENDOMMAGÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE

Pour nous informer d'un équipement nécessitant une intervention (poteaux cassés ou penchés, câbles arrachés, armoires ouvertes...), rendez-vous sur **dommages-reseaux.orange.fr**.

Vous accéderez à un formulaire où vous pourrez décrire le dysfonctionnement observé et préciser sa localisation, nos équipes techniques interviendront dans les meilleurs délais.

ENEDIS RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Une situation dangereuse ?

Si vous êtes dans une des situations suivantes :

- Câble électrique à terre
- Coffret cassé
- Odeur de brûlé / trace de noir
- Compteur ou disjoncteur sans capot
- Autres situations paraissant dangereuses

Ne touchez à rien et contactez-nous directement.



09 72 67 50 46

Numéro non surtaxé, accessible 24/24 et 7/7

EAU POTABLE



Syndicat mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne (SMECMVD)

Tél. 05 32 26 07 82



PAR TÉLÉPHONE

au coût d'un appel local

EN CAS D'URGENCE :

05 81 91 35 07

Commémorations du 8 mai



Une fois de plus, Baladines et Baladins se sont retrouvés autour du monument aux morts pour se souvenir de ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté.

Comme à chaque fois, des textes de circonstance ont été lus. Merci à nos « orateurs » Lina, Manee et Harrison pour leur intervention le 8 mai. Un article spécial leur est consacré sur la page précédente.

La cérémonie s'est poursuivie par l'appel nominatif des soldats morts pour la France durant l'année écoulée, ainsi que des Baladins morts au Champ d'Honneur; puis par le dépôt de fleurs au pied du monument; et s'est terminée par le traditionnel apéritif offert par la Mairie.



Élagage des arbres

La récente tempête nous a rappelé qu'en cas de vents violents des arbres peuvent tomber, couper les routes, les lignes électriques, les raccordements à la fibre internet et téléphonique, et par conséquent bloquer le système de pompage et d'adduction d'eau potable et perturber ou même bloquer les activités économiques. Nous reproduisons ci-dessous le contenu d'un courrier adressé en date du 7 avril dernier par notre Préfète aux municipalités pour rappeler les obligations et responsabilités des propriétaires d'arbres situés le long de la voirie.



Direction départementale
des territoires du Lot

La préfète

07 AVR. 2025

Cahors, le

Objet : Réglementation applicable en matière d'élagage des arbres empiétant sur la voirie

Mesdames, Messieurs,

Pour faire suite à plusieurs questions qui ont été posées à ce sujet, vous voudrez bien trouver ci-joint les dispositions relatives aux obligations d'élagage sur la voirie départementale, communale et sur les chemins ruraux. .

S'agissant des chemins ruraux :

L'article D. 161-24 du code rural et de la pêche maritime prévoit que « *Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat* ».

S'agissant de la voirie communale :

L'autorité en charge de la police de la circulation sur la voie publique peut demander au propriétaire forestier d'élaguer les arbres dont les branches avancent sur l'emprise de la voie. Le maire tient ce pouvoir de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales : « *La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Elle comprend notamment : 1° Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoyage, l'éclairage, l'enlèvement des encombrements [...] de nature à nuire, en quelque manière que ce soit, à la sûreté ou à la commodité du passage ou à la propreté des voies susmentionnées* ».

Si le propriétaire des arbres litigieux refuse d'effectuer les travaux, c'est au maire, ou au président de l'EPCI s'il en est chargé, d'élaguer les arbres aux frais du propriétaire. Cette possibilité est régie par l'article L. 2212-2-2 du CGCT : « *Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies sur lesquelles il exerce la police de la circulation en application de l'article L. 2213-1 afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents* ».

S'agissant des routes départementales :

L'article L. 131-7-1 du code de la voirie routière indique qu'« *En dehors des agglomérations, le président du conseil départemental exerce, en matière d'entretien des plantations privées pouvant constituer des menaces pour les voies départementales, les compétences attribuées au maire par l'article L. 2212-2-2 du CGCT* ».

Claire RAULIN

Le moustique tigre est là!

Que faire pour se protéger?

RECONNAÎTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Il est petit, et rayé de noir et blanc.

Le **Moustique Tigre** se développe surtout en zone urbaine et péri-urbaine, **dans des petites quantités d'eau**, et se déplace peu au cours de sa vie (100 mètres autour de son lieu de naissance). Ainsi, la **destruction** par tous **de ses gîtes de reproduction** afin de limiter les nuisances liées à ses nombreuses piqures est essentielle.



POURQUOI LES MOUSTIQUES AIMENT-ILS VIVRE PRÈS DE NOS MAISONS ?

Le moustique qui vous pique est né chez vous !

Près de nos maisons, les moustiques trouvent : de la nourriture pour leurs œufs, en nous piquant, des endroits pour pondre dans les eaux immobiles, des lieux de repos à l'ombre des arbres. Le moustique tigre est fortement allié à l'homme et il vit au plus près de chez nous. Il se déplace peu. Il a besoin de petites quantités d'eau immobile pour se développer : des soucoupes de pots de fleurs, des vases et tout récipient contenant de l'eau.

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques. Il est également nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

Comment se protéger des piqûres

- 1 J'applique sur ma peau des produits anti-moustiques, surtout la journée². Je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien avant toute utilisation, surtout en ce qui concerne les enfants et les femmes enceintes. 
- 2 Je porte des vêtements couvrants et amples. 
- 3 Les bébés peuvent dormir sous une moustiquaire imprégnée. 
- 4 J'utilise des diffuseurs d'insecticides à l'intérieur et des serpentins à l'extérieur. 
- 5 Si besoin et si j'en dispose, j'allume la climatisation : les moustiques fuient les endroits frais. 

Vous pensez avoir observé un moustique tigre près de chez vous ? Signalez-le !

signalement-moustique.anses.fr



LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

Pour éliminer les larves de moustiques chez nous



Éliminer les endroits où l'eau peut stagner : petits débris, encombrants, déchets verts... Les pneus usagés peuvent être remplis de terre, si vous ne voulez pas les jeter.

Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou, si possible, supprimer les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide.

Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement : gouttières, regards, caniveaux et drainages.

Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu.

Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de javel, galet de chlore, etc.).

Éliminer les lieux de repos des moustiques adultes :

- débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies,
- élaguer les arbres,
- ramasser les fruits tombés et les débris végétaux,
- réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage) entretenir votre jardin.

La Dordogne a-t-elle coulé à Baladou?

En plusieurs endroits de notre commune, notamment lorsqu'on parcourt nos sentiers balisés, il est possible d'observer dans les champs labourés et dans les talus des galets roulés, parfois d'une taille respectable, de l'ordre de la main. Attention! nous ne parlons pas de ce qu'on peut occasionnellement trouver au milieu des sentiers et des chemins; il peut souvent s'agir d'empierrement de provenances variées, installé peut-être à des époques lointaines pour améliorer le passage des usagers et du charroi.

Les observations

L'observation attentive de ces galets amène à conclure qu'ils ne sont pas d'origine locale et qu'ils sont très anciens.

1) À la cassure, l'intérieur des galets est d'un blanc laiteux, la surface est brillante. Il s'agit de quartz. Notre sous-sol étant constitué de couches calcaires faiblement inclinées, les galets viennent nécessairement "d'ailleurs" : ils ne peuvent pas être d'origine locale.

2) Ces galets ne peuvent se confondre avec les cailloux de calcaire qui sont de couleur grise et d'aspect mat et finement grenu à la cassure.

3) Ces galets sont bien arrondis et tranchent avec les blocs anguleux de roche calcaire qu'on trouve fréquemment à la surface du sol. Ils ont dû être charriés sur de longues distances pour obtenir l'arrondi qu'ils présentent.

4) Se trouvant à la surface du sol, ces galets ne sont plus exactement à leur place initiale, les phénomènes ultérieurs d'érosion en ont largement perturbé les dépôts d'origine. Ceci n'exclut pas l'existence de dépôts localisés qui sont restés dans leur position originelle, mais leur observation est difficile, car ils sont peu fréquents.

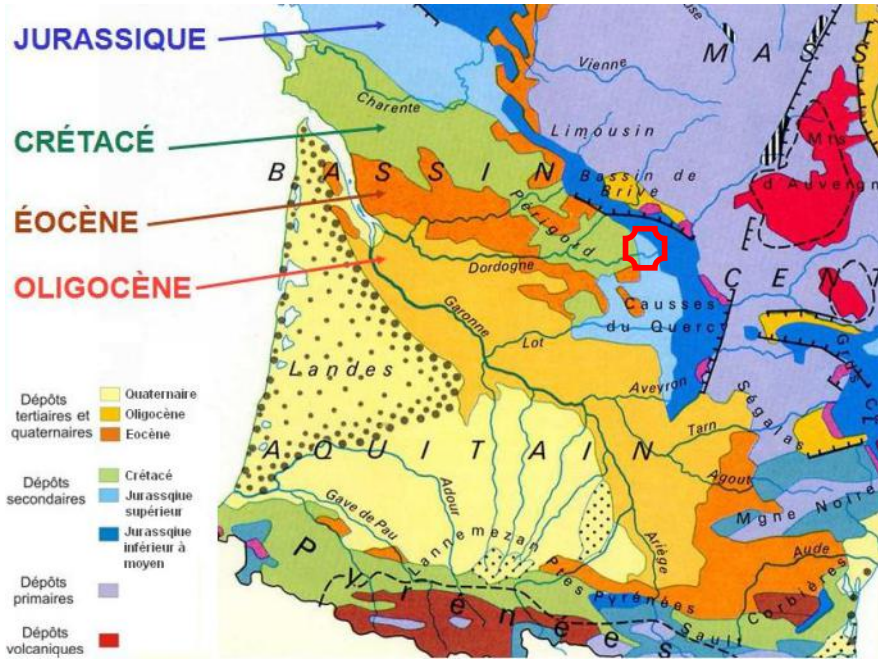
5) Bon nombre de ces galets sont de dimension respectable : le courant qui les a amenés devait être suffisamment puissant, comme la Dordogne, plutôt que comme un petit ruisseau d'intérêt local.

6) Leur surface est le plus souvent de couleur marron, presque noire: ils sont couverts d'une mince gangue d'oxyde de fer et de manganèse. Comme il est difficile d'imaginer le dépôt de cette gangue sur des galets roulant au fond d'un cours d'eau, on doit penser à un processus ultérieur à celui du dépôt par un écoulement fluvial.

7) Les galets s'observent à des altitudes de l'ordre de 250 mètres, un peu plus ou un peu moins selon les endroits, alors que le lit actuel de la Dordogne à Creysse se trouve à environ 100 mètres. C'est donc que les phénomènes qui ont donné lieu à leur dépôt sont très anciens, en tout cas antérieurs aux terrasses les plus vieilles de la Dordogne, comme celles du méandre recoupé de Creysse.



Galets récoltés dans un champ cultivé, le long du chemin agricole entre la mare de Baladou et Gaillard. Le couteau donne la taille des galets, dont certains présentent une teinte marron très sombre, typique de l'oxyde de manganèse. La photo du bas montre la couleur laiteuse de la cassure, ainsi que le brillant typique du quartz.



Carte synthétique du bassin aquitain. Le cercle rouge indique la localisation approximative de Baladou, sur les terrains du jurassique supérieur. Plus on est en haut dans la légende, plus les terrains sont récents. source: <https://sigesaqi.brgm.fr/Structure-et-histoire-simplifiees.html>

Principaux éléments du contexte géologique

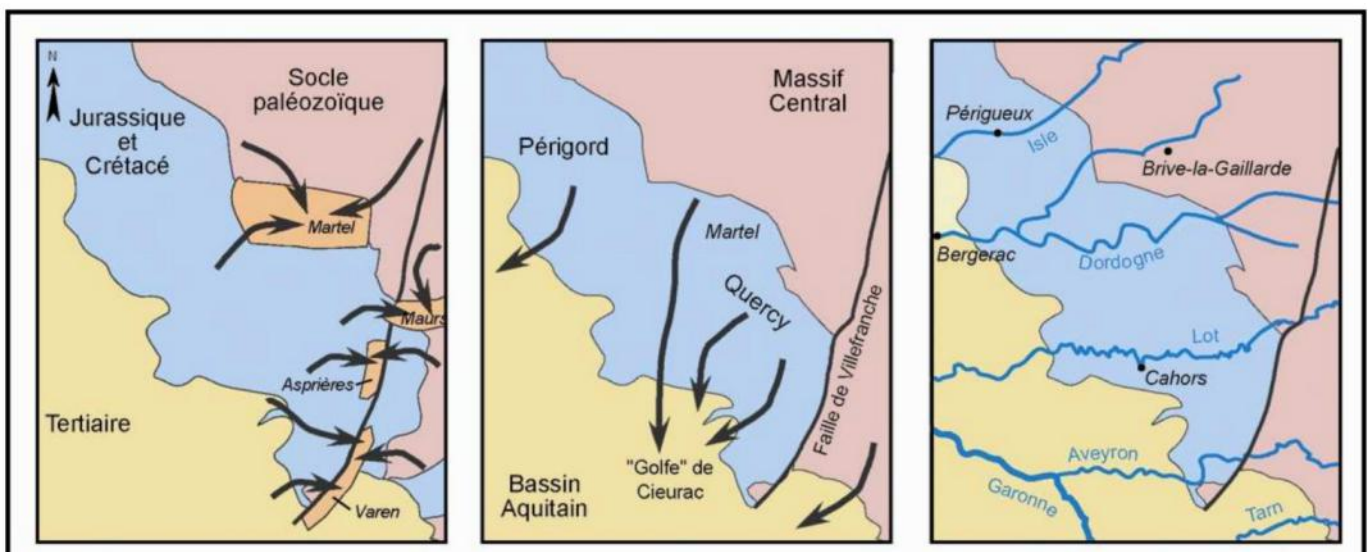
Sans entrer dans les détails qui dépassent, et de loin, l'objectif de cette note, il est nécessaire de préciser les éléments essentiels du contexte géologique dans lequel se trouve notre commune.

Nous nous trouvons sur le bord oriental du bassin

aquitain, qui s'étend entre les Pyrénées et le Massif Central. Ce bassin a été occupé par une mer qui a donné lieu à une sédimentation importante, à la faveur de son abaissement progressif. Sa lente remontée a ensuite fait reculer la mer en direction de Bordeaux et des Landes, si bien qu'aujourd'hui, si on parcourt un axe Massif Central - Landes, on rencontre des dépôts marins de plus en plus récents. Pour ce qui concerne Baladou, les dépôts marins de notre sous-sol sont essentiellement composés de calcaires d'âge Jurassique : c'est l'époque des dinosaures, ces niveaux géologiques ont chez nous environ 160 à 170 millions d'années.

Le Massif Central se surélevant, les surfaces ont été exondées et ont commencé à subir l'effet des processus d'érosion continentale : par l'écoulement des eaux de surface comme par l'altération physico-chimique.

Dans notre secteur se met en place ce que les géologues appellent le "bassin de Martel" : il s'agit d'un affaissement limité de trois côtés par des "failles" (des cassures), et du quatrième côté par un relèvement du terrain, et s'étendant sur quelques dizaines de kilomètres carrés au plus. Ce bassin ne disposait pas d'évacuation vers la mer : les écoulements y accumulaient des dépôts fluviaux (notamment des galets!) et lacustres (sables et argiles), provenant des régions voisines, sans qu'on puisse



Evolution de la mise en place de l'écoulement des rivières durant le Tertiaire jusqu'à l'aube du Quaternaire (de +/- 50 à +/- 1,5 millions d'années). Source: Astruc & al, notices cartes géologiques de Souillac et de Nègrepelisse.

La Dordogne a-t-elle coulé à Baladou?

les identifier plus spécifiquement. Le fond de ce bassin n'était pas plat : avant de s'abaisser, les écoulements avaient déjà créé du relief, si bien que suivant les endroits, l'épaisseur des dépôts varie de 0 à 50 mètres; on les retrouve à des altitudes variant de 220 mètres à Baladou à 300 m à Queyssac les Vignes. Après le remplissage du bassin, l'ensemble du territoire s'est progressivement relevé, s'est asséché, et a été soumis à nouveau à l'érosion. À cette époque régnait sur nos contrées un climat de type tropical tel qu'on peut rencontrer aujourd'hui en Afrique. Celui-ci a profondément altéré les sols et les roches : Il est la cause entre autres des sols très rouges, de la formation de "cuirasses latéritiques" (minerai de fer), ainsi que de la patine marron des galets mentionnée précédemment. On a traditionnellement qualifié ces dépôts de "sidérolithiques", pour insister sur l'importance des oxydes de fer dans leur coloration. Tout ce processus évolutif a couvert une longue période, de 65 à 20 millions d'années avant le présent: c'est postérieur à la disparition des dinosaures et bien antérieur à l'apparition des ancêtres de l'homme. Il est à noter que dans cette fourchette de temps, les événements spécifiques locaux sont souvent mal datés. C'est la période durant laquelle se développent entre autres les phosphorites du Quercy, devenues un objet de curiosité touristique.

Conclusions

En quelques mots, on peut résumer l'affaire de la manière suivante : a) après la mise en place des dépôts marins calcaires est apparue une phase d'érosion et de mise en place de dépôts continentaux; b) dans le "bassin de Martel" ceux-ci, dont nos galets, ont été piégés dans une zone affaissée, c) lorsque ce bassin s'est asséché, l'érosion et l'altération ont repris sous un climat tropical, qui a causé notamment la mise en place de la patine marron de nos galets, et a détruit tous les galets qui n'étaient pas en quartz. d) c'est longtemps après que s'est mise en place la Dordogne, qui a progressivement approfondi son cours jusqu'à son niveau actuel. Les dépôts les plus élevés de cette rivière ne peuvent pas être confondus : le climat avait changé, donc plus de patine sur les galets, ceux-ci étant de nature variée, en fonction de leur site d'origine dans le Massif Central.

Et donc : non, ce n'est pas la Dordogne qui a coulé à Baladou, mais bien une ou des rivières qui l'ont précédée.

En quelque sorte c'était une Paléo-Dordogne!

E. B.

Commémoration du 08 mars



Comme chaque année la commémoration du 8 mars s'est tenue sur l'esplanade faisant face au monument éponyme. Monsieur le Maire a procédé aux lectures d'usage face aux Baladins présents pour la cérémonie.

Gestion des déchets

Déchets végétaux

Il est rappelé qu'à partir de janvier 2025 on ne peut plus se débarrasser dans les déchèteries des tontes de gazon ni des feuilles mortes.

Les tontes et feuilles représentent 30 à 40 % des végétaux apportés. À certaines périodes, les déchèteries sont surfréquentées notamment par l'apport de tontes et feuilles. Avec une quarantaine de filières proposées aux usagers, cette situation ne favorise pas la qualité du tri et peut engendrer des tensions et accrochages. De plus, stopper l'apport de ces petits végétaux contribuera à maîtriser le coût de traitement associé en diminuant les trajets en camion et les opérations sur les plateformes de compostage.

Le Syded recommande d'utiliser des stratégies visant à réduire ces déchets, telles que des tontes moins fréquentes, ou le « mulching » (les résidus de tontes sont laissés sur le gazon pour le fertiliser), ou leur recyclage comme paillage au jardin, ou pour la production de terreau en le mélangeant aux feuilles mortes.

Attention ! Le dépôt des branches, même avec feuilles reste autorisé, de même que les tailles d'arbres, de haies et de buissons.

Et comme toujours, il est interdit de brûler des végétaux (par arrêté préfectoral) ou de s'en débarrasser dans les bacs à ordures ou dans la nature.

Un peu de civisme s'il vous plait!

En avril dernier, les services de collecte des déchets de CAUVALDOR ont signalé à la mairie avoir de nouveau constaté la présence de déchets non conformes, tant dans les conteneurs que posés à côté. Nous vous rappelons que les encombrants sont à déposer par vous-mêmes à la déchèterie.

Les textiles peuvent être déposés quant à eux dans le bac dédié situé sur la place du 19 mars, en dessous de la mairie, juste à côté de la colonne réceptionnant le verre.

Les vitres et récipients en verre trop grands (plats, etc) ne doivent pas être abandonnés autour du conteneur à verre, là où les usagers doivent passer. Ces déchets vont à la déchèterie.

TRIONS MIEUX À LA DÉCHÈTERIE

- ✔ Appareils électriques
- ✔ Batteries, piles
- ✔ Bois traité
- ✔ Cartons vides
- ✔ Cartouches d'encre
- ✔ DASRI : déchets de soins piquants (autotraitements)
- ✔ Emballages souillés de produits toxiques
- ✔ Films (autour des palettes)
- ✔ Gravats
- ✔ Huiles et filtres moteur
- ✔ Huiles et graisses alimentaires
- ✔ Lampes (fluocompactes, leds...)
- ✔ Métaux
- ✔ Mobilier
- ✔ Palettes, cagettes
- ✔ Plâtre
- ✔ Pneus (auto/moto sans jantes)
- ✔ Produits toxiques (peintures, aérosols, solvants, chlore...)
- ✔ Radiographies
- ✔ Textiles propres
- ✔ Végétaux (branches)
- ✔ Verre
- ✔ "Autres" : déchets volumineux non dangereux sans filière de valorisation

Gestion des déchets: rappel!

Un pass est nécessaire pour accéder aux déchèteries

L'accès aux déchèteries est contrôlé dès avril 2025

Voici l'essentiel de l'article publié dans le numéro précédent du Petit Baladin, pour ceux à qui l'information aurait échappé...

Un système de contrôle d'accès a été mis en place en 2025. Cette modernisation vise à améliorer l'accueil de tous les usagers et à faciliter le tri des différents déchets:

- en limitant l'accès aux résidents lotois, aux collectivités du territoire et aux professionnels déclarés,
- en régulant les flux de véhicules accueillis simultanément en haut de quai,
- en levant l'anonymat pour faire face à la recrudescence des incivilités (dépôts au sol, agressions des agents...).

Usagers particuliers : pass obligatoire dès avril 2025

Il s'agit d'un code QR à présenter à l'entrée, soit sous

forme papier, soit sur le téléphone portable. Il y a un seul pass par famille, mais il peut être dupliqué pour chacun de ses membres.

Comment obtenir le pass?

Pour l'obtenir, on peut **introduire la demande via le site web monpassdechets.syded-lot.fr**. Attention ! Avant de commencer la procédure sur Internet, il convient de se munir d'un justificatif de domicile (type certificat EDF, ou autre), qui devra être transmis sous forme numérique (fichier pdf ou image) lors de l'introduction de la demande. Le SYDED procède à un contrôle avant de fournir le QR code: son obtention n'est pas immédiate.

Si vous n'avez pas accès à Internet, un parent, un voisin ou une connaissance peut effectuer la procédure pour vous ; c'est le plus rapide. Sinon, vous devez compléter le formulaire ci-dessous et le renvoyer par la poste au Syded accompagné d'un justificatif de domicile. Le Syded donne un délai possible de 30 jours pour la procédure par la poste !

DEMANDE D'UN PASS DÉCHETS Pour les particuliers sans accès à Internet

À NOTER: le traitement de votre demande par le biais de ce formulaire papier rallonge considérablement le délai d'obtention de votre PASS Déchets (jusqu'à 30 jours). Si vous disposez d'un email, nous vous recommandons de réaliser votre demande à l'adresse web pass.syded-lot.fr



FORMULAIRE À RETOURNER COMPLÉTÉ À L'ADRESSE :

Syded du Lot
504 Route des Matalines 46150 Catus

⬆ Joindre impérativement un justificatif de domicile de moins de 3 mois
(facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe ou internet, quittance de loyer)

Mime M. NOM :

Prénom :

Adresse (n° et voie) :

Code postal : Commune :

Téléphone (obligatoire) :

Email (facultatif) :@.....

Je m'engage à fournir des informations valides me concernant.

L'usurpation d'identité est un délit puni par la loi. La peine prévue est d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende. Le délit de faux ou d'usage de faux est puni de 3 ans de prison et de 45.000 € d'amende.

En envoyant ce formulaire, j'accepte que mes informations personnelles soient

collectées et traitées par le Syded du Lot dans le cadre de la gestion des déchets.

Conformément à la loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée et au Règlement européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant accueil@syded-hot.fr

Fait le : à : Signature :



**CAUVALDOR
VOUS AIDE
À BIEN RÉNOVER !**



RÉNOVALDOR, POUR QUOI FAIRE ?

Rénovaldor vous accompagne dans votre projet de rénovation de logement pour y vivre ou le louer comme résidence principale. Cet accompagnement neutre et gratuit est assuré par un.e conseiller.e habitat. Celui-ci/celle-ci prévoit d'abord un RDV pour étudier votre projet, puis réalise une visite-conseil, préconise des travaux, vérifie à quelles aides vous êtes éligible, vous aide à monter votre dossier auprès des différents financeurs et assure le suivi de votre dossier.

Cauvaldor, l'Anah, le Département du Lot et certaines communes du territoire peuvent vous faire bénéficier d'un soutien financier important pour améliorer votre logement.

QUELS PROGRAMMES DE TRAVAUX SONT CONCERNÉS ?

Travaux lourds : rénovation du réseau électrique, changement de toiture, plomberie, assainissement ...

Travaux d'adaptation au vieillissement ou au handicap : installer un monte-escalier, une douche ...

Travaux de rénovation énergétique : isolation, chauffage, ventilation ...

AVEC RÉNOVALDOR, JE PEUX...

M'INFORMER sur les travaux à mener et sur les aides à la rénovation.

BENEFICIER d'une visite-conseil.

ÊTRE ACCOMPAGNE·E pour monter le dossier de demande de subvention.

DISPOSER d'un arbitrage entre les différents devis.

RECEVOIR des aides financières pour améliorer mon logement (selon critères d'éligibilité).

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'ACCOMPAGNEMENT DE RÉNOVALDOR ?

Appelez le Guichet France Renov' 46 au **0800 08 02 46** (numéro gratuit) pour faire le point sur votre situation.

En fonction de votre éligibilité un RDV avec un.e conseiller.e habitat vous sera proposé dans l'une des permanences sur le territoire de Cauvaldor (maisons France-Service, voir adresses en fin de ce bulletin).

Plus d'infos ici
www.cauvaldor.fr/mon-cadre-de-vie/urbanisme/habitat/

www.cauvaldor.fr

Rénovaldor est une opération montée en partenariat avec l'Anah, le Département du Lot, la CAF et Procivis pour vous accompagner dans la rénovation de votre habitat.



Nouvelles des associations

Baladou Gym



Jeudi 19 juin, Baladou Gym a tenu son assemblée générale à la salle des fêtes, en présence de Madame Elyane Delpy Goursat, représentant Monsieur le Maire. Le président de l'association Michel Bergé a ouvert la séance devant une vingtaine d'adhérents qui montraient ainsi leur attachement à ce rendez-vous annuel.

Après présentation des divers rapports, -votés à l'unanimité- a été abordé le sujet important, le départ de Christine Olivier, notre animatrice depuis 23 ans qui a souhaité arrêter ses activités fin juin 2025. L'ensemble des adhérents lui a remis un cadeau en signe de reconnaissance pour tous les bienfaits procurés par son enseignement de grande qualité, associé à de réelles qualités humaines.



BALADOU GYM FÊTE LA FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE À SA MANIÈRE

Le mardi 24 juin, une quinzaine d'adhérents a participé à une sortie récréative organisée par l'association dans le joli village de Creysse.

A partir de l'église de Meyronne, les amateurs de marche, dont Christine, notre chère animatrice sportive, sont arrivés aux alentours de midi en face du camping du port. Après avoir agité le drapeau rouge prévu à cet effet, ils ont été pris en charge, six par six, par les navigateurs dévoués de l'association le Bac du Port de Creysse.

Des boissons fraîches offertes par cette même association les attendaient. Moment de convivialité prolongé par un pique-nique tiré du sac.

La chaleur montant progressivement, le groupe a retraversé la Dordogne sur le bateau à moteur électrique, pour récupérer les véhicules après quelques deux kilomètres de marche.

Par la même occasion, nous avons fait la connaissance de son successeur, **Pierre Bonnet**, nouvel animateur sportif. C'est sous sa houlette qu'à partir du 10 septembre, les cours seront dispensés les mercredi et vendredi de 9h30 à 10h30 à la salle des fêtes de Baladou. Cette activité de sport-santé, exercée dans un esprit de convivialité a fait ses preuves depuis de nombreuses années et a trouvé son public. Nul doute que les adhérents de Baladou Gym renouvelleront leur confiance à l'équipe dirigeante et ainsi, participeront à la pérennisation de l'association. Bien sûr, les nouveaux venus seront toujours les bienvenus.

Un pot de l'amitié clôturait cette assemblée générale, où la bonne humeur l'emportait finalement sur le sentiment de nostalgie ressenti par tous ceux qui ont apprécié la gentillesse et la bienveillance de Christine au cours de ces années.

A bientôt à tous le mercredi 10 et le vendredi 12 septembre.

Pour plus de renseignements :

Catherine Héry, secrétariat

06 89 67 59 08

gym46baladou@gmail.com

Merci encore à Christophe, Frédéric et Francis, les membres dévoués de l'association Bac de Creysse qui nous ont permis de profiter d'un excellent moment de détente sur les bords de la Dordogne, au pied de ce beau village lotois.



Nouvelles des associations

Comité des fêtes



Le Comité des fêtes de Baladou est heureux d'annoncer les festivités de la saison estivale 2025, avec les animations des 14 et 15 août. Avant toute chose, un immense merci à toutes et à tous pour votre présence chaleureuse et nombreuse lors du marché gourmand du 14 juin ! Ce fut une soirée mémorable, pleine de saveurs, de rires, et de musique, qui s'est prolongée dans la bonne humeur jusqu'au bout de la nuit. Votre enthousiasme est notre plus belle récompense !

AU PROGRAMME DES 14 & 15 AOÛT 2025

Jeudi 14 août : Marché Gourmand & Musique Live

Dès 18h, retrouvez l'incontournable marché gourmand sur la place du village. Producteurs locaux, mets délicieux à déguster sur place, et une ambiance festive garantie !

La soirée sera rythmée par le groupe Matronome, qui saura faire danser petits et grands dans une atmosphère conviviale et chaleureuse.

Vendredi 15 août : Tradition, jeux, fête et feu d'artifice

Matin : Défilé et exposition de voitures anciennes, un rendez-vous prisé des passionnés comme des curieux.

Midi : Apéritif offert par la mairie, pour trinquer ensemble à notre belle commune.

Après-midi : Tournoi de pétanque à partir de 14h, à vos boules !

Manèges et jeux en bois pour divertir petits et grands, dans la tradition des fêtes de village.

Soirée : Repas préparé par le Comité des fêtes (infos et réservations au 06.44.75.82.82).

Animation musicale assurée par Cédric Bergougnoux, qui mettra l'ambiance jusqu'au bout de la nuit !

Et à minuit, ne manquez pas le traditionnel feu d'artifice qui illuminera le ciel de Baladou. Cette année encore, il promet d'être grandiose, surprenant et magique !

On vous attend nombreux !

Ces festivités sont organisées par et pour les habitants : votre présence, votre énergie et votre bonne humeur en font chaque année des moments inoubliables. Le Comité des fêtes remercie également chaleureusement tous les bénévoles et partenaires qui rendent ces événements possibles.

À très bientôt à Baladou pour célébrer ensemble l'été, l'amitié, et la fête !

Le comité des fêtes de Baladou
président, Thomas Lacroix

Le



Les Baladeurs Baladins

La désormais traditionnelle semaine de nettoyage s'est tenue en mai dernier, comme les autres années. Quelques volontaires avaient anticipé les opérations à l'aide d'un tracteur-tondeuse là où les sentiers et chemins le permettaient.



L'équipe de volontaires, plutôt réduite cette année, mais toujours aussi décidée, a complété le travail les jours où la météo était favorable à l'utilisation des débroussailluses. Cette année la sécheresse qui s'est mise en place ne nécessitera que marginalement des opérations de fauchage complémentaire.

Les travaux de rafraîchissement du marquage des sentiers reprendront dès que le temps le permettra. En effet, les normes actuelles imposent

d'utiliser des peintures avec des solvants à base d'eau, si bien que pour réaliser le marquage, il faut non seulement qu'il ne pleuve pas, mais en plus que le support soit parfaitement sec, sinon ça bave... Les séances de peinture se feront donc de manière impromptue, en fonction du temps, en évitant la canicule...

Et encore un grand merci à ceux qui de leur propre initiative entretiennent chemins et sentiers dans leur village!



courriel: baladeurs.baladins@gmail.com

06 02 32 10 87 (Etienne), 05 65 37 34 39 (Lionel)

Nouvelles des associations

Quercy Généalogie



Les adhérents de l'atelier de Généalogie de Baladou se sont réunis 6 fois depuis janvier, une nouvelle adhérente a rejoint le groupe en mars pour des recherches généalogiques, mais aussi pour l'aider à découvrir l'histoire d'une maison.

Nous avons poursuivi les recherches en cours, notamment en ce qui concerne le relevé des stèles commémoratives du nord du Lot, à l'occasion des commémorations de la libération de 1944 (à retrouver et à télécharger sur le site : genealogieencorreze.eu > A travers l'histoire > 1939/1945 > Stèles et monuments commémoratifs de la Corrèze et du nord du Lot).

Bien sûr, les questions personnelles ont fait l'objet de recherches collectives : comprendre les degrés de parenté (« cousins issus de germains », reconnaissance de l'Église à la 4^{ème} génération), problème des enfants placés, des enfants naturels (aide des successions détaillées, quand elles existent !) ...

Nous nous sommes retrouvés au restaurant « Les Tilleuls » de Souillac pour clôturer ce semestre, en attendant la pro-



chaine rencontre du 5 septembre pour un projet de travail collectif sur les « Croix » .

N'hésitez pas à nous rejoindre si vous souhaitez commencer ou enrichir votre généalogie, participer un projet de travail ou amener des idées qui vous passionnent.

Le site de l'association « Généalogie en Corrèze » est en ligne et consultable gratuitement. Vous y retrouverez des informations sur les accueils, les points rencontres, les manifestations à venir, etc... :

<http://genealogieencorreze.eu>

RENCONTRES :

Baladou : Salle de la mairie, le 1^{er} vendredi de chaque mois à 15 h.

Biars sur Cère, au Centre Culturel, le jeudi à 14h : prendre contact au préalable par téléphone.

Bonnes Vacances !

M. Jean Claude Mazot

Adresse mail :

jc.mazot@orange.fr

Tél : 06 87 69 36 59



La bibliothèque, plus que jamais active!



DICTÉE DE PIVOT

Déjà sept ans ! Et, malgré leurs bonnes notes en orthographe, les élèves sont toujours assidus !

Les volontaires de la Bibliothèque ne sont jamais à court d'idées pour vous proposer différentes animations tout au long de l'année !

Cette année, lors de l'habituel rendez-vous du 7 mars dernier, la maîtresse, Martine Leymerigie nous a entraîné dans une escapade maritime où les gorgones et les barracudas sillonnaient le fond des abysses.

Tous les plongeurs sont remontés à la surface et le gagnant de cette aventure a été M. Jean-Claude Brenot de Floirac. Félicitations à lui.

PREMIÈRES PAGES

Cette opération, initiée par le Ministère de la Culture et de la Communication en 2009, est développée dans le Lot par la Bibliothèque Départementale et la CAF avec le soutien de la Mutualité Sociale Agricole. Premières Pages favorise la complicité parent-enfant en sensibilisant les familles au plaisir de la lecture dès le plus jeune âge.

Un livre est offert par le département à tous les bébés futurs lecteurs, nés ou adoptés en 2024. Il est à retirer dans les bibliothèques et les structures Petite Enfance. Ce livre, lauréat 2025, est intitulé « Les Formidables journées de Piloursine » d'Emmanuelle Houdart. Dans ce recueil de quatre histoires, la petite Piloursine nous plonge dans son quotidien drôle et poétique où chaque journée est une aventure fabuleuse !

Cette année le **26 avril à la Salle des Fêtes de Baladou**, on a proposé « **SONGE** », un spectacle de danse de création récente pour les petits à partir de 6 mois, proposé par la compagnie «**Topaze Danse**», avec **Marie Arsandaux et Béatrice Lavagne**.



BIBLIS EN FOLIE

Rendez-vous les **4 et 5 octobre** pour célébrer la 2^{ème} édition des journées nationales dédiées aux bibliothèques et médiathèques. Ces points de lecture forment le réseau culturel le plus dense de France.

Le **samedi 4 à 15h** la bibliothèque de Baladou propose « **Frida vous raconte des contes** » avec **Gisèle Insausti**, Martelaise polyglotte d'origine argentine, et autrefois habitante de Baladou. Elle nous invite à découvrir par des histoires le monde coloré de Frida Kahlo (1907-1954), une artiste-

peintre argentine à la vie mouvementée.

Cela se passera à la **bibliothèque de Baladou**.

Le spectacle sera suivi d'un goûter.



Le **dimanche 5** on propose un après-midi jeux à la **Bibliothèque** à partir de 15h.

Brèves Littéraires Baladines



Déjà 7 ans aussi ! Les BLB sont aussi de retour! C'est le rendez-vous littéraire baladin à ne pas manquer!

Notez-en la date dès maintenant : le **samedi 6 décembre de 10h à 12h et de 14h à 17h**.

Des informations sur les auteurs présents vous seront données ultérieurement par voies diverses : la presse, Panneau-Pocket, média-Lot et notre nouveau moyen de communication:

Nous venons d'ouvrir une page Facebook : cherchez "Bibliothèque de Baladou" et vous y êtes...



Bibliothèque de Baladou

4 J'aime · 8 followers

Bibliothèque municipale de Baladou dans le Lot.

J'aime déjà

Message

Publications Plus ▾

Détails

Page · Bibliothèque

Les Baladins nous informent...

Comme indiqué dans le précédent numéro du Petit Baladin, nous avons remis en place la rubrique destinée aux habitants de Baladou, pour leur permettre de faire paraître à titre gracieux une annonce de maximum un quart de page, et ce seulement une fois. N'hésitez pas à envoyer vos coordonnées (p. ex. carte de visite ou autre support) à la mairie pour profiter de cette occasion.



L'impression 3D permet de fabriquer rapidement des objets sur mesure, en plastique, à partir d'un simple dessin — une solution idéale pour créer, réparer ou personnaliser ; n'hésitez pas à me contacter pour donner forme à vos idées !



ADPI
 Thomas Beyens
 180 route du lac
 46600 Baladou
 06 23 76 34 51
 adpi3d@gmail.com



Informations utiles



Horaires d'été - déchèteries 30 juin - 31 août 2025

Attention ! Le SYDED nous signale que durant l'été, du 30 juin au 31 août, les déchèteries fonctionnent en horaire réduit.

Celle de Martel est ouverte les lundis, mercredis et vendredis de 07 à 13 heures et les samedis de 09 à 12 heures.

Celle de Souillac est ouverte du lundi au samedi inclus de 07 à 12 heures.

Martel	7h00 – 13h00	Fermé	7h00 – 13h00	Fermé	7h00 – 13h00	9h00-12h00
Souillac	7h00 – 13h00	7h00 – 13h00	7h00 – 13h00	7h00 – 13h00	7h00 – 13h00	7h00 – 13h00



Au moment de boucler ce numéro les nouveaux horaires 2025-26 n'étaient pas encore publiés sur le site liO -Occitanie. Merci de vérifier les éventuelles modifications sur le site <https://www.lio-occitanie.fr/horaires-et-plans/>

Agenda

Comité des fêtes

Le Bourg

14 & 15 août: fête votive, voir détail dans l'article réservation du repas du 15 au soir:

06.44.75.82.82

comitedesfetesbaladou@outlook.fr

Réunions de généalogie

Salle du Conseil (Mairie)

Le premier vendredi du mois à 15h00

à partir de septembre

contact: Jean-Claude MAZOT

Tél : 06 87 69 36 59

jc.mazot@orange.fr

ACCOR'DANCE

Salle des Fêtes

le mardi soir

contact: Michel GAUCHER

07 86 55 38 24

Cours de Gym

Salle des Fêtes

reprise des activités:

les mercredi 10 & vendredi 12 septembre

contact: Catherine HÉRY, 06 89 67 59 08

gym46baladou@gmail.com

Ciné Belle-Etoile

DERRIÈRE LA MAIRIE

le 5 août au soir : projection de "Juliette au Printemps" précédé d'un apéritif offert par la Mairie et Pique-nique partagé

Balades et entretien des sentiers

Parking du cimetière

Entretien régulier: Le jeudi de 9h à 11h en fonction des nécessités et de la météo

Vérifiez si l'activité a lieu!

06 02 32 10 87 ou 05 65 37 34 39

email: baladeurs.baladins@gmail.com

Bibliothèque municipale

Bibliothèque, route de Martel

horaires:

le mercredi 16h30 à 18h30

le samedi de 10h à 12h

bibliobaladou@gmail.com

4 Octobre à 15h: spectacle "Frida vous raconte des contes"

5 Octobre à 15h: jeux à la bib...

Salle des Fêtes

6 décembre de 10 à 12h et de 14 à 17h : 7^{èmes} Brèves

Littéraires Baladines

Calendrier des vacances 2025 - 2026

Zone C (Paris, Créteil, Versailles, Montpellier, Toulouse)

Rentrée: 1^{er} septembre 2025

Toussaint: du samedi 18 octobre au dimanche 2 novembre

Noël: du samedi 20 décembre 25 au dimanche 03 janvier 26

Hiver: du samedi 20 février au dimanche 08 mars

Printemps: du samedi 18 avril au dimanche 03 mai

Ascension: du jeudi 14 au dimanche 17 mai

Été: samedi 04 juillet 2026

Informations utiles

Déchèteries

Zone artisanale, 46600 MARTEL

Tél: 05 65 27 19 42

Mardi et vendredi : 14:00-18:00

Mercredi, jeudi, samedi: 09:00-12:00

En été, 01/07 > 31/08: horaire modifié !

Combe de Nouziès, 46200 LACHAPPE-AUZAC

tél 05 65 37 08 22

Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 09:00-12:00

tous les jours sauf le dimanche: 14:00-18:00

En été, 01/07 > 31/08: horaire modifié !

Consignes de tri:

Télécharger le document

en photographiant le QR code!



<https://www.syded-lot.fr/documents/fichier/8852>

Cauvaldor & France Services

Aide aux démarches administratives

Avenue de Nassogne à Martel (ancien Trésor Public)

HORAIRES D'OUVERTURE:

Le Lundi et le vendredi: de 08h30 à 17h00

Mardi et Mercredi : de 08h00 à 12h30 de 13h30 à 17h30

Le Jeudi : de 14h00 à 18h30

Tél : 05 82 13 00 85

Courriel : cauvaldorservices-martel@cauvaldor.fr

31 avenue Gambetta – Souillac

tél 05 65 37 64 71,

cauvaldorservices-souillac@cauvaldor.fr -

SERVICE AMBULANT:

prendre contact avec

Emmanuelle Thamie : 06 49 22 13 65

Stéphane Michel : 06 49 22 13 64

cardesservicespublics@cauvaldor.fr

Site web : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

Informations utiles

Horaires d'ouverture de la Mairie

Mardi de 14h à 18h

Mercredi de 9h à 12h

Jeudi de 14h à 18h

Vendredi de 14h à 17h

Fermetures d'été:

consultez Panneau Pocket

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

téléphone: 05 65 37 30 68

courrier électronique:

mairiebaladou@gmail.com

Site web: <https://www.baladou.fr>



WiFi gratuit disponible aux abords de la Mairie (salle des fêtes, bibliothèque, restaurant, aire de jeux,...)



Lot Aide à Domicile

Appel gratuit 0 805 69 69 46

www.lotaideadomicile.com

lad@epl-lad.org



Plaquette des services offerts par CAUVALDOR - France services

photographiez/ scannez le QR code!



888 SAINT-DENIS-LES-MARTEL > SOUILLAC

Valable jusqu'au 31/08/2025

Arrêt: "Baladou-bourg", à l'abri-bus "des lycéens", sur la RD803 (route de Martel)

source: <https://www.lio-occitanie.fr/horaires-et-plans/>

JOURS DE LA SEMAINE		LàV
PÉRIODES SCOLAIRES		●
PETITES VACANCES		
ÉTÉ		
SAINT-DENIS-LÈS-MARTEL	Gare SNCF	06:50
MARTEL	Maison de Retraite	07:00
	Bourg	07:04
	Collège les Sept Tours	07:08
BALADOU	Bourg	07:13
SOUILLAC	Route de Martel	07:23
	Gare SNCF	07:28
	Collège/Lycée Hôtelier	07:33
	Lycée Louis Vicat	07:40

Bibliothèque municipale

le mercredi de 16h30 à 18h30 et

le samedi de 10h à 12h

Tél: 06 73 00 11 72

06 88 90 05 28

e-mail: bibliobaladou@gmail.com

site web: <https://bibliotheque-baladou.fr>

Urgences

SAMU 15 - Police 17 - Pompiers 18

N° général des urgences 112

Violences conjugales 3919

SMS police secours 114

hébergement d'urgence 115

Enfance en danger 119

Jeunes victimes de violences numériques : 30 18

Victimes de harcèlement à l'école : 30 20

Maltraitance envers les personnes âgées ou en situation de handicap : 39 77

Urgences ENEDIS : 09 72 67 50 47

urgences réseau Orange:

dommages-reseaux.orange.fr

urgences SAUR: 05 81 91 35 07

SMECMVD: 05 32 26 07 82

Le Petit Baladin est édité, mis en page, imprimé et distribué par la Mairie de Baladou.

JOURS DE LA SEMAINE		Me	LMJV	LMJV
PÉRIODES SCOLAIRES		●	●	●
PETITES VACANCES				
ÉTÉ				
SOUILLAC	Lycée Louis Vicat	13:05	17:05	18:05
	Collège/Lycée Hôtelier	13:10	17:10	18:10
	Gare SNCF	13:17	17:17	18:17
	Route de Martel	13:24	17:24	18:24
BALADOU	Bourg	13:34	17:34	18:34
MARTEL	Collège les Sept Tours	13:39	17:39	18:39
	Bourg	13:42	17:42	18:42
	Maison de Retraite	13:45	17:45	18:45
SAINT-DENIS-LÈS-MARTEL	Gare SNCF	13:55	17:55	18:55

